Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260910-DEL10092026_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 septembre 2026

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.
Effectif légal : 7
Procuration : 2

Présents (10) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Vice-Président délégué
Hervé Barsse, Conseiller Municipal délégué
Léa Frébault, Conseillère Municipale déléguée
Johanna Buchter, Conseillère Municipale
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice,
Michèle Roy, Administratrice,
Nathalie Gemza, Administratrice
Jacqueline Pasin, Administratrice,
Jean-Luc Brun, Administrateur,

Excusés (3) :

Denis Thuriot, Président - procuration à Martine Mazoyer
Gérard Ferrand, Administrateur - procuration à Jacqueline Pasin
Jacques Ballout, Conseiller Municipal délégué

DEL10092026-06

CREATION DU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE-CCAS DE NEVERS ET AUTORISATION DE MISE EN ŒUVRE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la loi de financement de la Sécurité Sociale 2022 portant sur la réforme des services à domicile,

Vu la délibération du Conseil d'Administration, DEL11092025-05, du 11 septembre 2025 autorisant la création d'un Service Autonomie à Domicile mixte,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 03 septembre 2026,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans la volonté de l'établissement de faire évoluer son offre de services afin de répondre aux orientations nationales visant à renforcer la coordination entre les activités de soins et d'aide à domicile, à simplifier le parcours des usagers et à améliorer la qualité de l'accompagnement des personnes et de leurs aidants,

Considérant le courrier conjoint de l'ARS Bourgogne Franche-Comté et du Conseil Départemental de la Nièvre en date du 6 mai 2026, notifiant l'autorisation de la création d'un Service Autonomie à Domicile mixte au CCAS de Nevers,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

– D'autoriser la mise en œuvre du SAD mixte à compter du 1er janvier 2027,

– D'autoriser l'ensemble des démarches administratives, organisationnelles, financières et contractuelles nécessaires,

– D'autoriser le Président du C.C.A.S. à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 12 voix (dont 2 procurations).

La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer